

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars, à dix-neuf heures quinze, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est assemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon, sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| Date de convocation : 8 mars 2017 | Membre présents : 61 |
| | Nombre de pouvoir : 3 |
| Nombre de délégués en exercice : 110 | Nombre total de vote : 64 |

Etaient présents :

CA Versailles Grand Parc : Bailly : Roland Villeval / Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson / Jouy-en-Josas : Denise Thibault / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg / Noisy-le-Roi : Marc Tourelle / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret ; **SIEED :** Adainville : Pascal Saulet / Bazoches-Sur-Guyonne : Pierre Beheray / Behoust : Guy Pelissier / Bourdonné : Patrick Porchez / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Condé-sur-Vesgre : Michel Barbier / Dammartin-en-Serve : Philippe Andrin / Dannemarie : Jocelyne Fromentin / Flexanville : François Ligny / Galluis : Eric Gaudin / Goupillières : Régine François / Goussainville : Guillaume Graffin / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Houdan : Claude Richard / Méré : Alain Colombi / Millemont : Patrice Cullin / Milon-La-Chapelle : Isabelle Thierry / Mondreville : Jacques Bazire / Montfort-l'Amaury : Pauline Lefevre / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Gisèle Ménager / Osmoy : Michel Leclerc / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / Richebourg : Dominique Spillemaecker / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Saint-Lubin-de-la-Haye : Alexis Gerber / Septeuil : Yannick Tenesi / Tacoignières : Alain Pierre / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Thoiry : Christine Zenouda / Tilly : Claude Sayagh / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll / Vicq : Héraldo Villegas / Villette : Roland Trousseau / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couëdon ; **CC Cœur d'Yvelines :** Beynes : Alain Bricault / Neauphle-Le-Château : Catherine Sous / Saint-Germain-de-la-Grange : Jacques Delepouille / Saulx-Marchais : Muriel Dupeux / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet / Villiers-Saint-Frédéric : Laurence Bacle ; **CC de la Haute Vallée de Chevreuse :** Le Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse ; **CC Gally-Mauldre :** Feucherolles : Michel Delamaire / Saint-Nom-La-Bretèche : Gérard Parfait ; **Saint Quentin en Yvelines CA :** Les Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Coignières : Jean-Pierre Sevestre / Elancourt : Chantal Cardelec / Maqny-Les-Hameaux : Raymond Besco / Montigny-le-Bretonneux : Bruno Bousard / Plaisir : Henri-Pierre Lersteau / La Verrière : Christian Bourgouin / Villepreux : Thierry Essling ; **CA Saint Germain Boucles de Seine :** L'Etang-la-Ville : Gilbert Arnaud / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Etaient absents et représentés :

CA Versailles Grand Parc : Buc : Georges Dutruc-Rosset représenté par Guy Pelissier (SIEED : Behoust), Saint-Cyr-l'Ecole : Sonia Brau représentée par Alain Sanson (CA Versailles Grand Parc : Fontenay-Le-Fleury), Saint-Rémy-l'Honoré : Toine Bourrat représentée par Rémi Lucet (C.C. Cœur d'Yvelines : Thiverval-Grignon)

Etaient absents :

CA Versailles Grand Parc : Bièvres : Georges Douarre / Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet / Châteaufort : Emilien Nivet / Rennemoulin : Bernard Feys / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heaulme ; **SIEED :** Andelu : Gilles Minella / Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazainville : Damien Guignard / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Boinvilliers : Giselle AUBEL / Boissets : Audrey Mechali / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Civry-la-Forêt : Jean-Luc Rivals / Courgent : Sylvie Heloin / Cresprières : Thomas Revise / Davron : Maurice Perrault / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Gambais : Régis Bizeau / Garancières : Michel Secondat / Gressey : Guillaume Fautrat / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / Havelu : Michel Negarville / Herbeville : Laurent Thiriau / Longnes : Lionel Beaumer / Marcq : Alain Vauchelles / Mareil-le-Guyon : Dominique Jouin / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tondou / Montainville : Sébastien Lefrançois / Montchauvet : Yves Lecoy / Mulcent : William Kermmeling / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Rosay : Bruno Marmin / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lauvray-Jonot ; **CC Cœur d'Yvelines :** / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravière ; **CC Gally-Mauldre :** Chavenay : Michaela Ackermann / Mareil-Sur-Mauldre : Joffrey Beuvelet ; **Saint Quentin en Yvelines CA :** / Guyancourt : Bernard Tabarie / Maurepas : Véronique Millot / Trappes : Jean-Claude Richard / Voisins-le-Bretonneux : Catherine Hatat ; **CA Saint Germain Boucles de Seine :** Mareil-Marly : Cécile Jardon.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice Générale
Valérie BLANCONNIER, Secrétaire
Juliette MECQUENEM, Secrétaire
ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d’Ouvrage

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h15 constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l’ordre du jour adressé le 8 mars 2017 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d’Yvelines, CC de la Haute Vallée de Chevreuse, CC de Gally Mauldre, Saint Quentin en Yvelines CA, CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017
- 2 - ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS ET DE TROIS ASSESSEURS
- 3 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - 3.1 – DECISIONS DU PRESIDENT
 - 3.2 – ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2015
 - 3.3 – ECO-FOLIO: PRESENTATION 2015
 - 3.4 – ECO-MOBILIER: PRESENTATION 2015
- 4 - ADMINISTRATION GENERALE :
 - RESOP : *AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CESSION DE CHALEUR*
 - CU GRAND PARIS SEINE & OISE/SIEED/SIDOMPE :
CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS EN JANVIER 2017
 - CU GRAND PARIS SEINE & OISE/SIDOMPE :
CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2017
- 5 - FINANCES :
 - A - COMPTE DE GESTION 2016
 - B - COMPTE ADMINISTRATIF 2016
 - C - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2016
 - D - RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE 2016
 - E - BUDGET PRIMITIF 2017
 - F - TARIF D’INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
 - G -TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI
- 6 - QUESTIONS DIVERSES....

Secrétaire de séance : Madame Denise PLANCHON (déléguée du SIEED, pour la commune de Neauphle-le-Vieux).

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 février 2017.

2 – ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS ET DE TROIS ASSESSEURS

DELIBERATION N° 2017/03/11 - ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT A BULLETINS SECRETS

Monsieur Le Président invite le comité à procéder à l'élection du 3ème vice-président conformément aux dispositions réglementaires et rappelle que le vote a lieu par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Deux assesseurs sont nommés :

Monsieur Rémi LUCET, délégué de la CC Cœur d'Yvelines, pour la commune de Thiverval-Grignon

Monsieur Marc TOURELLE délégué de la CA Versailles Grand Parc, pour la commune de Noisy-le-Roi

Monsieur le Président sollicite les candidatures au poste de 3ème Vice-Président.

Est candidat : **Monsieur Jean Paul BAUDOT**, délégué du SIEED pour la commune de Grandchamp

Il est, en conséquence, procédé à l'élection, à bulletins secrets, du troisième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 65

- Nombre de bulletins : 65

- Bulletins blancs ou nuls : 4

- Suffrages exprimés : 61

- Majorité absolue : 33

A obtenu : Jean Paul BAUDOT : **61 voix**

Monsieur Jean Paul BAUDOT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions. A ce titre, il percevra l'indemnité de fonction prévue pour les vice-présidents.

DELIBERATION N° 2017/03/12 - ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT A BULLETINS SECRETS

Monsieur Le Président invite le comité à procéder à l'élection du 4ème vice-président conformément aux dispositions réglementaires et rappelle que le vote a lieu par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Deux assesseurs sont nommés :

Monsieur Rémi LUCET, délégué de la CC Cœur d'Yvelines, pour la commune de Thiverval-Grignon

Monsieur Marc TOURELLE délégué de la CA Versailles Grand Parc, pour la commune de Noisy-le-Roi

Monsieur le Président sollicite les candidatures au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Est candidate : **Madame Laurence BACLE**, déléguée de la CC Cœur d'Yvelines pour la commune de Villiers-Saint-Frédéric,

Il est, en conséquence, procédé à l'élection, à bulletins secrets, du quatrième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 65

- Nombre de bulletins : 65

- Bulletins blancs ou nuls : 4
 - Suffrages exprimés : 61
 - Majorité absolue : 33
- A obtenu : Laurence BACLE : **61 voix**

Madame Laurence BACLE ayant obtenue la majorité absolue, est proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions. A ce titre, elle percevra l'indemnité de fonction prévue pour les vice-présidents.

DELIBERATION N° 2017/03/13 - ELECTION DE TROIS ASSESSEURS

Monsieur Raymond BESCO, délégué de Magny-les-Hameaux (SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CA) quitte la séance avant ce vote.

Monsieur Le Président invite le comité à procéder à l'élection des trois assesseurs conformément aux dispositions réglementaires et rappelle que le vote a lieu par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures aux postes d'assesseurs.

Sont candidats :

- **Bruno BOUSSARD**, délégué de la CA de St Quentin en Yvelines pour la commune de Montigny-le-Bretonneux)
- **Michel LECLERC**, délégué du SIEED pour la commune d'Osmoy
- **Yannick TENESI**, délégué du SIEED pour la commune de Septeuil

Etant donné que seuls trois délégués se sont portés candidats, l'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'élection des trois assesseurs à main levée.

Messieurs Bruno BOUSSARD, Michel LECLERC, Yannick TENESI, sont élus membres assesseurs du bureau, à l'unanimité, et immédiatement installés dans leurs fonctions.

3 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

3.1 DECISIONS

Liste des décisions prises par le Président en application de l'article L2122-22 du CGCT et de la délibération du Comité Syndical du 4 juin 2014.

N° 01/2017 DE SIGNER *le devis de Mission de coordination S.P.S : Phase réalisation* de la société B.E.C.S, pour un montant de 23 700 euros HT.

N° 02/2017 DE SIGNER *le devis de fourniture et remplacement de 2 pompes de relevage de la climatisation* de l'entreprise PHIBOR PRESENCE, pour un montant de 1 030 euros HT.

N° 03/2017 DE SIGNER *le devis de fourniture et remplacement de deux mitigeurs dans les sanitaires Femmes* de l'entreprise VINCI – PHIBOR PRESENCE, pour un montant de 651,54 euros HT.

N° 04/2017 DE SIGNER *le contrat de maintenance Chauffage Ventilation Climatisation*, de l'entreprise PHIBOR PRESENCE groupe VINCI pour un montant de 7 288 euros HT pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 05/2017 DE SIGNER *le devis de remplacement des canalisations d'eaux usées et remplacement de deux sanitaires*, de l'entreprise VINCI – PHIBOR PRESENCE, pour un montant de 10 289,75 euros HT.

N° 06/2017: DE SIGNER *le devis de travaux de désamiantage sur le site du Centre de Valorisation* de l'entreprise ANTEOL, pour un montant de 26 881,25 euros HT

N° 07/2017 DE SIGNER *le devis d'achat d'objets en plastique recyclé* de la société TLS, pour un montant de 7 440,00 euros HT.

N° 08/2017 DE SIGNER *le devis d'achat de sacs à dos en plastique recyclé* de la société Agence Tapis Rouge, pour un montant de 8 650,00 euros HT.

N° 09/2017 DE SIGNER *le devis d'achat de crayons en papier recyclé*, de la société GOVA DISTRIBUTION, pour un montant de 1 150,00 euros HT.

3.2 - ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION SUCCINTE DU LIQUIDATIF 2015

Eco Emballages a établi le liquidatif 2014 d'un montant de **3 307 130,50€** → **18 499,07 T recyclées**

Les différents soutiens :

- Soutien au service de la collecte sélective : **2 348 620,51€**
- Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens : **180 132,02€**
- Soutien à la valorisation : **778 377,97€**

Les performances en 2014 :

- les français ont trié en moyenne 43,2 kg d'emballages ménagers par habitant dont 17,2 kg d'emballages légers et 26 kg d'emballages en verre.
- les adhérents du Sidompe ont trié en moyenne **37,72 kg** d'emballages ménagers par habitant dont 14,92 kg d'emballages légers et 22,8 kg d'emballages en verre.

Evolution du soutien global :

- Année 2014 → **7,26€/hab**
- Année 2013 → **7,34€/hab**

3.3 - ECO-FOLIO : RESULTATS 2015

En 2015, le SIDOMPE a déclaré **5 959,46T de papiers** issus de la collecte sélective, 1 882,717T de Gros de Magasins et 31,295T de papiers de bureaux pour deux collectivités.

Pour l'année 2015, le soutien reversé par Eco-Folio a été de 280 506,81€. Lors du paiement aux collectivités, suite au protocole d'accord réglant le préjudice lié au sinistre de février 2015, une indemnisation complémentaire a été versée aux collectivités, d'un montant de 104 225,04€, soit un total de **384 731,85€**.

Soutien année 2014 : 389 774 94€ (papiers issus de la collecte sélective : 6 342,45T, GDM : 1 644,71T)

Soutien année 2013 : 432 593,72€ (papiers issus de la collecte sélective : 6 064,80T, GDM : 1 928,55T)

3.4 - ECO-MOBILIER : PRESENTATION DES RESULTATS 2015

En 2016, **207 213,28 € ont été versés aux collectivités**, pour un tonnage de Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA) estimé à 7 505,70 T sur l'année 2015.

1^{er} Semestre 2015 : 93 426,04 €, pour un tonnage de DEA estimé à 3 609,16 T,

2^{ème} Semestre 2015 : 113 787,24 €, pour un tonnage de DEA estimé à 3 896,54 T.

En 3 ans, 9 des 16 déchèteries ont été équipées d'une benne pour les déchets d'ameublement collectés et traités par EcoMobilier. La totalité des déchèteries adaptées devrait être équipées d'une benne DEA en fin de contrat (2020).

4 – ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° 2017/03/01 - RESOP : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CESSION DE CHALEUR

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 modifiant à compter du 1^{er} avril 2017, les conditions tarifaires du CONTRAT et visant à faire coïncider les contrats liant les parties au 1^{er} juillet 2019, date à laquelle de nouvelles conventions entreront en vigueur.

2°) **DECIDE** la prise en charge des travaux du tracé commun SIDOMPE/RESOP consistant uniquement en la réalisation d'une sur-largeur sur 1,7 km sous réserve de l'accord d'ENEDIS dans le cadre des autorisations de voirie délivrées par la Ville de Plaisir dans les conditions susvisées et notamment quant à la prise en charge financière des autres travaux financés par le RESOP.

Dit que cette dépense s'inscrira dans l'enveloppe globale des travaux d'optimisation du Centre de Valorisation et n'entraînera pas d'inscription budgétaire supplémentaire.

3°) **DONNE** tous pouvoirs au Président afin de procéder à la signature de tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2017/03/02 - CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE (CU GPS&O) ET LE SIEED POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion de service public du traitement des déchets ménagers avec la CU GPS&O et le SIEED avec effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée d'un mois ainsi que tous actes s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2017/03/03 - CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE (CU GPS&O) A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2017

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion de service public du traitement des déchets ménagers avec la CU GPS&O avec effet au 1^{er} février 2017 ainsi que tous actes s'y rapportant.

5 – FINANCES

DELIBERATION N° 2017/03/04 - COMPTE DE GESTION 2016

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2016, dont les résultats de clôture de l'exercice sont repris ci-dessous, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

| LIBELLE | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|--|--------------------------|---------------------------|---------------------|
| RECETTES NETTES | 3 290 824,05 | 23 221 034,76 | 26 511 858,81 |
| DEPENSES NETTES | 2 483 543,72 | 19 818 017,28 | 22 301 561,00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE - EXCEDENT - DEFICIT | 807 280,33 | 3 403 017,48 | 4 210 297,81 |
| RESULTAT ANTERIEUR - EXCEDENT - DEFICIT | 5 501 930,67 | 0,00 | 5 501 930,67 |
| RESULTAT DE CLOTURE | 6 309 211,00 | 3 403 017,48 | 9 712 228,48 |

DELIBERATION N° 2017/03/05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

LE COMITE SYNDICAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, élu par les membres du Comité, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Guy PELISSIER, Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **DONNE** acte au Président de la présentation du Compte Administratif 2016 dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

| | EXECUTION DU BUDGET | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RESULTAT |
| RECETTES | 23 221 034,76 | 3 290 824,05 | 26 511 858,81 |
| DEPENSES | 19 818 017,28 | 2 483 543,72 | 22 301 561,00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT DEFICIT | 3 403 017,48 | 807 280,33 | 4 210 297,81 |
| RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENTS INV ET FONCT | - | 5 501 930,67 | 5 501 930,67 |
| RESULTAT DE CLOTURE | 3 403 017,48 | 6 309 211,00 | 9 712 228,48 |
| RESTES A REALISER investissement | | 7 211 734,00 | 7 211 734,00 |
| RESULTAT CUMULE | 3 403 017,48 | -902 523,00 | 2 500 494,48 |

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) **ARRETE et APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2017/03/06 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°/ **CONSTATE** que le compte administratif 2016 présente :

➔ **un excédent de fonctionnement de 3 403 017,48 €**

➔ **un déficit d'investissement de 902 523,00 €**

Excédent antérieur reporté 5 501 930,67 €

Résultat de l'exercice 2016 + 807 280,33 €

RAR dépenses investissement - 7 211 734,00 €

2°/ **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2016 comme suit :

Recettes d'investissement

- Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 1 000 000,00 €

Recettes de fonctionnement

- Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2 403 017,48 €

DELIBERATION N° 2017/03/07 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ATTESTE avoir eu communication du rapport annuel d'activité 2016 du SIDOMPE.

DELIBERATION N° 2017/03/08 - BUDGET PRIMITIF 2017

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2017 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 27 195 167 €

Recettes : 27 195 167 €

Section d'investissement

Dépenses : 81 146 792 €

Recettes : 81 146 792 €

DELIBERATION N° 2017/03/09 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) FIXE à compter du 1^{er} avril 2017, comme suit le tarif d'incinération ou de co-incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés, au Centre de Valorisation de THIVERVAL-GRIGNON :

- pour les collectivités adhérentes au SIDOMPE
(ou leurs représentants).....**65,90 € HT/TONNE**
+ TGAP (12,00€ pour 2017)
+ T.V.A. 10%

- pour les entreprises privées, Administrations,
collectivités non adhérentes et services divers.....**69,60 € HT/TONNE**
+ TGAP (12,00€ pour 2017)
+ T.V.A. 20%

2°) CONFIRME que pour la co-incinération des boues, le tarif sera appliqué conformément aux contrats souscrits ;

3°) DIT que la recette correspondante sera recouvrée au chapitre 70 (article 706881).

DELIBERATION N° 2017/03/10 - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) FIXE, à compter du 1^{er} avril 2017, comme suit le tarif de traitement des emballages ménagers au Centre de Tri de THIVERVAL-GRIGNON,

- pour les **Collectivités adhérentes au SIDOMPE** ou leurs représentants :

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Multi-matériaux..... | 144,00 € HT/TONNE |
| Papiers seuls..... | 70,00 € HT/TONNE |
| Emballages seuls..... | 215,00 € HT/TONNE |
| Verres..... | 9,00 € HT/TONNE |

(+ T.V.A. 10%)

- pour les **Collectivités non adhérentes au SIDOMPE** et services divers,
les **entreprises privées**, les **Administrations** :
sous réserve de l'accord du Sidompe et en fonction des tonnages

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Multi-matériaux..... | 155,00 € HT/TONNE |
| Papiers..... | 80,00 € HT/TONNE |
| Emballages seuls..... | 245,00 € HT/TONNE |
| Verres..... | 10,00 € HT/TONNE |

(+ T.V.A. 10%)

2°) CONFIRME le prix de **120,00 € HT** pour les caractérisations supplémentaires qui seront demandées par les collectivités, en accord avec le SIDOMPE, en plus de celles imposées par le contrat Eco Emballages qui sont déjà prises en charge par le syndicat.

3°) DIT que la recette correspondante sera recouvrée au chapitre 70 (article 706881).

6 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

LEXIQUE

ADT Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage

AP/CP Autorisation de programme et crédits de paiement

BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

CA Communauté d'agglomération

CAO Commission d'appel d'offres

CC Communauté de communes

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CSS Commission de suivi de site

CT Centre de tri

CU Communauté urbaine

CVD Centre de valorisation des déchets ménagers

DEA Déchets d'équipements d'ameublement

DMA Déchets ménagers et assimilés

DOB Débat d'orientation budgétaire

DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

ELA / TETRA Emballages liquides alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

GDM Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)

GPS&O Grand Paris Seine et Oise

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

JOUE Journal Officiel de l'Union européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

PAP Porte à porte

PAV Point d'apport volontaire

PEHD Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

SAS Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TETRA / ELA Emballages liquides alimentaires

TGAP Taxe générale sur les activités polluantes

TAA Soutien Tarif à l'Adaptation et à l'Amélioration local

TCE Soutien Tarif pour la Conversion Energétique

TESC Soutien Tarif pour les déchets d'emballages sans consignes

TSA Soutien par l'action

TSC Sensibilisation par la communication

TUM Soutien Tarif Unitaire pour les métaux Hors collecte sélective

TUS Tarif Unitaire pour le Service de la collecte sélective

VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage